

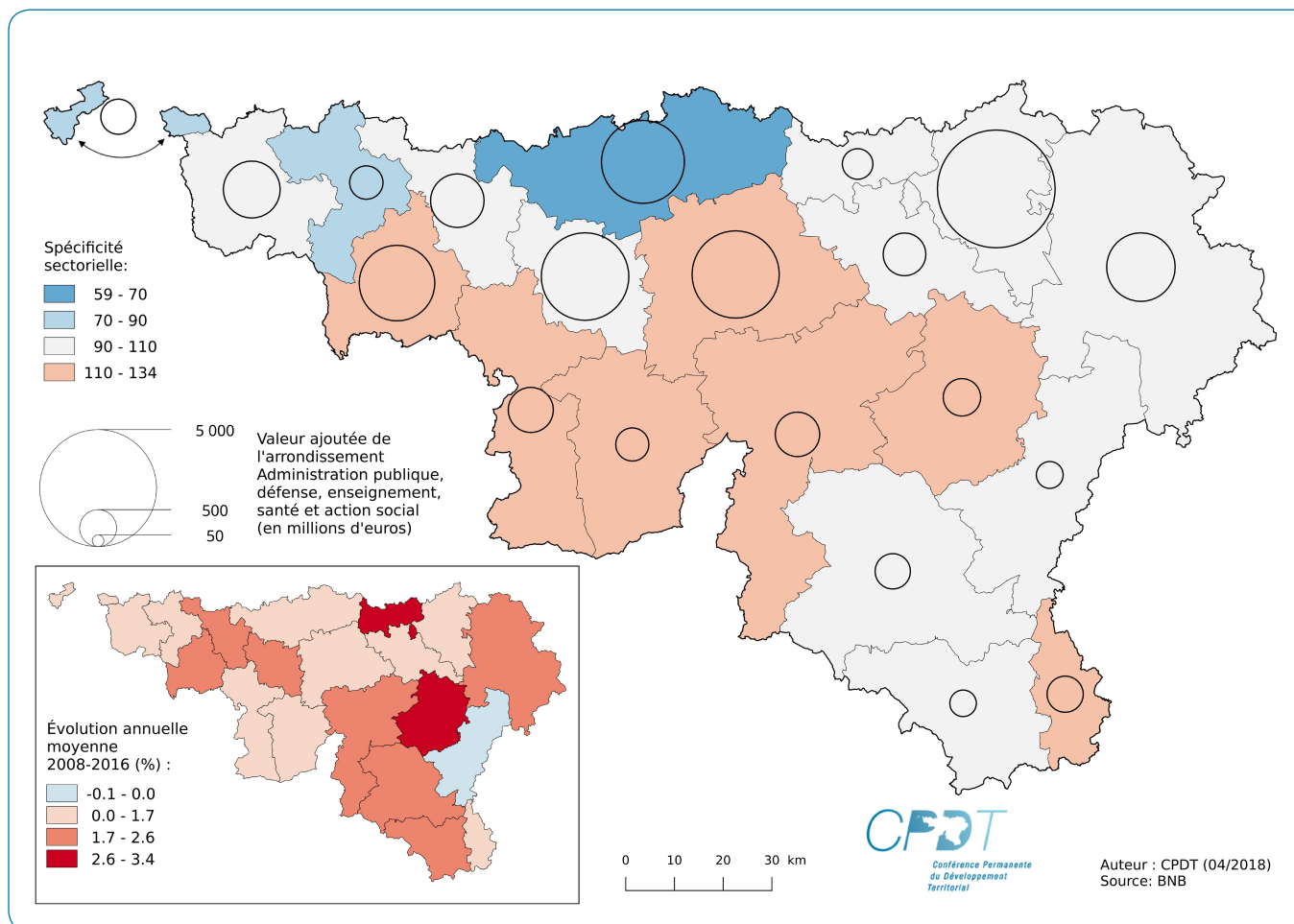
Valeur ajoutée de l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (2016), en Wallonie

Le secteur de l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale représente 28,4 % de la valeur ajoutée régionale.

Globalement, sa répartition est liée à celle de la population, en tout cas en ce qui concerne les services de base, tels que l'enseignement primaire, les services médicaux de base ou l'administration locale. Quant aux services plus spécifiques, ils ont une répartition qui traduit la hiérarchie urbaine. La haute administration est caractéristique de Namur. Les pôles universitaires ont des localisations spécifiques, soit des grandes villes (Liège), soit des villes moyennes spécialisées (Louvain-la-Neuve), soit encore des métropoles ou des villes régionales qui ont profité de la décentralisation et du renforcement d'institutions universitaires incomplètes de taille modeste durant les années 1960 et 1970 (Mons, Namur...).

En spécificité, le secteur des services non marchands apparaît le plus représentatif là où les déficits de l'économie marchande sont les plus marqués, à savoir dans les régions de vieille industrialisation qui connaissent les problèmes de reconversion les plus aigus ou les zones rurales enclavées. C'est le cas de toute la Wallonie, à l'exception du Brabant wallon.

Valeur ajoutée et spécificité par arrondissement de l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (2016)



Valeur ajoutée de l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (2016), en Wallonie

Niveau spatial :

Arrondissement

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Spécificité du secteur = part du secteur dans la valeur ajoutée de l'arrondissement / part du secteur dans la valeur ajoutée régionale.

$$\text{spécificité sectorielle}_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} = \frac{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} / VA_{\sum \text{secteur } x, \text{arrondissement } a}}{VA_{\text{secteur } x, \sum \text{arrondissements}} / VA_{\sum \text{secteurs}, \sum \text{arrondissements}}}$$

$$\text{évolution annuelle moyenne}_{2008-2016} = \left(\frac{VA_{2016} / \text{déflateur}_{2016}}{VA_{2008} / \text{déflateur}_{2008}} \right)^{1/8} - 1$$

où VA = valeur ajoutée

Méthode de classification :

Pour la spécificité sectorielle : classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et rouges.

Pour la valeur ajoutée : cercles de surface proportionnelle à la valeur ajoutée sectorielle.

Pour la croissance annuelle : limites de classe définies sur la base des ruptures naturelles (Jenks).

Données utilisées :

- Valeur ajoutée brute aux prix de base de la « l'administration publique, la défense, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale » (A10) par arrondissement en 2008 et 2016 (BNB).
- Indice des prix (déflateur implicite), 2010=100, euro (Eurostat).

Sources des données :

- Banque Nationale de Belgique (BNB ; <https://www.nbb.be>).
- Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat>).

Statistiques :

Poids du secteur « administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale » : 28,4% de la valeur ajoutée totale.

Valeur ajoutée sectorielle par arrondissement (en millions d'euros) :

- Moyenne : 1246 ;
- Valeur minimum : 258,8 (Virton) ;
- Valeur maximum : 5066,2 (Liège).

Spécificité sectorielle des arrondissements :

- Moyenne : 100 ;
- Valeur minimum : 59 (Nivelles) ;
- Valeur maximum : 134 (Philippeville).

Évolution annuelle moyenne des arrondissements :

- Moyenne : 1,56 % ;
- Valeur minimum : -0,1 % (Bastogne) ;
- Valeur maximum : 3,4 % (Waremme).

Auteurs :

Xavier May, Dominique Istaz

Contact : xavier.may@ulb.ac.be, +32 (0)2 650 68 09.